



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 22 DÉCEMBRE 2020, 8h40**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pour adoption

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance extraordinaire ce 22 décembre 2021 à 8h40 par visioconférence en huis clos conformément aux dispositions du Code municipal et du décret ministériel d'état d'urgence suites aux annonces des mesures sanitaires du 20 décembre 2021.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Lucie Lanteigne ainsi que les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 8h47.

**Résolution
2021-12-321**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-12-322**

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

La mairesse Nathalie Lemaire fait la lecture résumée du Programme triennal 2022-2023-2024 et commente les points saillants.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une Municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'adopter le programme des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été envoyée à la direction générale

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 8h52.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pour adoption